

Commission Départementale

Compte rendu de la réunion annuelle du 28 juin 2019

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Cédric LEVEAUX, Oliver MARIVAN, Jean-Baptiste PEYRAUD, Michel SZELAG

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Jacky HERVOUET, Daniel FERTIN, Vincent HOUIAT, David LAHAYE

Invitée

Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP Yonne

<u>Clubs représentés</u>: Brichères, Piedalloues, Stade Auxerrois, Beines, Bussy-en-Othe, Champs/Yonne, Charmoy, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Laroche, Cléry, Migennes, Monéteau, Neuvy-Sautour, Noé, ASOFA, Les Bréandes, Saint-Martin Loisirs, Olympique Martinot, Seignelay, Senan FC, Technip FMC, Villeneuve/Yonne, Villeroy

José VIÉ remercie Bernard GUIMBERT, adjoint aux sports de la mairie de Seignelay et Céline TINARD, présidente du club de Seignelay ainsi que Claude CANCE, pour leur accueil.

Il remercie également Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP, de sa présence et Céline PARIGOT, représentante du comité directeur pour l'activité football.

*

1) Rapport moral (José VIÉ)

« Depuis 4 ou 5 ans, la commission sportive football subissait chaque saison une baisse de ses effectifs. On va se contenter de peu mais nous terminons la saison avec le même nombre de licences que la saison précédente, et avec 2 équipes en plus...

Nous avons eu une saison calme en matière de discipline et de dossiers houleux à traiter. Difficile de dire à l'heure actuelle le bien fondé de l'autorisation des joueurs FFF à venir prendre une licence dans notre championnat sans l'obligation de n'avoir qu'une appartenance ? Nous avons quelques retours négatifs et d'autres positifs.



Par ailleurs, la commission fonctionne depuis 2005, sur le principe de la répartition des tâches pour chacun des membres, dans son domaine de compétences. Ce qui devient inquiétant depuis 2 ans, c'est le fait que les candidat(e)s ne se pressent pas au portillon pour prêter main-forte à cette organisation. Nous verrons tout à l'heure que, suite aux candidatures de cette fin de saison, nous aurons encore 3 postes à pourvoir. Nous serons alors obligés de demander parmi vous qui pourrait pour une saison tenter l'aventure de siéger à la commission sportive. Aussi, à un moment ou à un autre, les personnes de la commission devront se renouveler pour la pérennité même de ladite commission.

Je terminerai par une citation : Donner, recevoir, partager : des vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le Sport ! de Aimé Jacquet.»

2) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

55 équipes se sont engagées cette saison dans le championnat et ont été réparties en 6 groupes ce qui représente un total de 874 licenciés (contre 878 la saison précédente).

6 clubs ont débuté le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

Groupe A : remporté par Saint-Martin Loisirs 1

Groupe B : remporté par Joigny

Groupe C: remporté par Les Bréandes

Groupe D : remporté par Noé 1 Groupe E : remporté par Rosoy 1 Groupe F : remporté par Noé 2

44 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne. Les finales se sont déroulées le 26 mai 2019 à Noé Joigny a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Véron et Diges-Pourrain a remporté la Consolante devant Mailly-la-Ville

La commission a organisé 2 tournois en salle le 20 janvier à Auxerre et Paron A Auxerre, ACSRA 1 a gagné le tournoi et l'équipe des vétérans a remporté le trophée du Fair Play A Paron, Noé 1 a gagné le tournoi et Villeroy a remporté le trophée du Fair Play

- 4 équipes de notre championnat se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11, Chevannes, Laroche, Saint-Martin Loisirs et ASOF Aubois.
- 3 clubs ont fait forfait général en cours de saison (7 la saison précédente), à savoir Venoy, Jeunesse Sénonaise et Champignelles

17 clubs ont fait « forfait déclaré » et 10 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 61 (37 la saison précédente) Carton rouge direct : 1 (7 la saison précédente).

La commission d'application des règlements s'est réunie 3 fois (5 fois la saison précédente)

3) Rapport financier (présenté par Eric MASSÉ)

Les dépenses de la saison s'élèvent à 9 261 \in et les recettes à 9 540 \in , ce qui représente un solde positif de 279 \in (350,94 \in la saison précédente). Il faut cependant noter l'absence de rentrée financière des sponsors et des tournois en salle déficitaires. Une réflexion est à mener sur la suite qu'il conviendra de donner à ces tournois.

Une partie des frais d'inscription des équipes a été consacrée au remboursement des frais de formation et de déplacement des arbitres (2 419 € sur un total de 2 520 €). Le poste est à l'équilibre mais il n'y a eu qu'une session d'arbitrage cette saison. Nous ne proposons pas de changement pour la saison prochaine mais une légère hausse pourrait venir à terme.

Le montant total des amendes, y compris les frais de demande d'arbitre et les frais kilométriques suite à un forfait, atteint cette saison $2\ 178 \in (2\ 229 \in la\ saison\ précédente)$.

8 clubs dépassent le montant de la provision (219 € et 198 € pour les dépassements les plus élevés). Ces clubs vont débourser en moyenne 65 € de plus que la provision de départ (71 € la saison passée).

6 clubs vont percevoir un reliquat et 6 clubs n'ont aucune amende : Beines, Bussy-en-Othe, Chéroy, Chevannes, Olympique Martinot et Val-de-Mercy. La moyenne des amendes s'élève à 39,60 €.

Après analyse, les amendes ne sont pas dues à une mauvaise gestion administrative (délai de réception des feuilles de match ou appel au répondeur). 30 équipes ont moins de 20 € d'amendes et en moyenne, une équipe est à 4 amendes administratives. La diffusion d'information est donc à poursuivre pour les équipes qui manquent de rigueur et d'organisation.

Les forfaits, dont le nombre est en baisse, ont entraîné 12 remboursements kilométriques dont le plus important s'élève à 58 €. Il faut compter en moyenne 37 € de remboursement kilométrique.

Nous avons répondu à 20 demandes d'arbitre.

Les provisions sur amendes sont encaissées en décembre ainsi que les chèques d'inscription. Le rendu sur provision est reporté sur la saison suivante pour les clubs qui ont moins de 10 € à percevoir ou à donner. Cette règle s'applique à l'AS Senan, à Saint-Martin Loisirs et à Villeblevin.

4) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY, José VIÉ et Raymond THILLOU.

Deux sessions départementales ont été organisées en octobre et mars.

Session d'automne 2018

8 candidats se sont inscrits

7 candidats se sont présentés et ont été reçus à la théorie

1 candidat est devenu Arbitre Officiel Départemental Ufolep : Julien PONOT (Chéroy)

4 candidats devront passer l'examen pratique en 2019-2020

les 2 autres candidats ne s'étant pas désignés pour arbitrer perdent le bénéfice de leur examen théorique, mais leurs clubs ne seront pas sanctionnés pour la montée/descente

Session de printemps 2019

2 candidats se sont inscrits ainsi qu'un arbitre pour recyclage. Cette formation n'a pas été assurée en raison d'un nombre insuffisant de candidats. Les clubs ne seront pas pénalisés pour la montée/descente mais sont invités à présenter de nouveau un candidat à la session d'octobre 2019.

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires : Michaël CITRAS (Les Bréandes), Jamel GASMAOUI (AS Senan), Aymeric GIRARD (sans club), Mickaël LESCUREUX (démission), Julien PALANCA (Véron), Abdennacer SABBOUH (Avicenne)

<u>Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi la formation pratique :</u>

Alexandre VINCENT (St-Julien-du-Sault), Stan SALMON (Escamps), Jordan VOLKAERT (Villefargeau)

Rappel: chaque arbitre doit officier au minimum 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de faire en sorte qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2018/2019

Domats, Egriselles-le-Bocage, Migennes, RC Sens, Val-de-Mercy . Pour la saison 2019/2020, ces clubs descendront dans le groupe inférieur quelle que soit leur place à la fin de saison 2018/2019.

Equipes ne pouvant pas participer à la Coupe 2019/2020 si elles ne présentent pas un candidat à la session d'automne 2019

Cléry, Domats, Egriselles-le-Bocage, Fontaine-la-Gaillarde, Olympique Martinot, Migennes, Pont-sur-Yonne, RC Sens, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Valérien, Val-de-Mercy, Villeblevin, Villeneuve-sur-Yonne, Escamps, Villefargeau

5) Voeux formulés par les clubs

Tous les vœux formulés par les clubs n'ont pas été retenus par la commission et ne seront donc pas soumis aux votes.

Jamal BEN HADDOU - AVICENNE

Championnat

- modifier la dénomination des groupes A,B,C,D,E,F par EXCELLENCE,D1,D2,D3,D4,D5
- augmenter la durée des matches à 2 x 45 mn (15 mn de pause)
- sanctionner par un carton jaune certains faits de jeu sans retrait de point (même au-delà de 3 jaunes), sanctionner par un carton rouge certains faits de jeu ou comportements avec expulsion et retrait de 2 points mais n'attribuer qu'un retrait d'1 point suite à 2 cartons jaunes, sanctionner par un carton blanc certains comportements avec sortie temporaire de 5 mn. Les retraits de points ne doivent concerner que la compétition en cause.

🕏 ces vœux ne sont pas recevables au vu du règlement sportif UFOLEP qui souhaite se distinguer du règlement de la FFF

Débuter les matches à 10 h en période hivernale

🦃 il est déjà possible de décaler l'horaire d'un match, en accord avec le club adverse et le responsable des reports

Attribuer 4 points pour un match gagné, 2 points pour un match nul et 1 point pour un match perdu

🕏 ce vœu n'est pas recevable car il avait déjà été proposé lors d'une réunion annuelle et n'avait pas obtenu un avis favorable de la part des clubs

Coupe

Faire débuter la saison avec la 1ère journée de Coupe

\$\\$ ce vœu n'est pas recevable car il faut attendre la session de formation du mois d'octobre pour connaître les équipes qui pourront participer à la Coupe

Après la 1ère journée de Coupe, les vainqueurs sont qualifiés pour la Coupe Challenge et les perdants sont reversés en Coupe Consolante

♥ c'est déjà le cas

- Projection Coupe 2019-2020 : groupes A et B avec 5 équipes, groupes C et D avec 6 équipes
- Quarts de finales

match 1: 1^{er} groupe A / 2ème groupe B match 2: 1^{er} groupe B / 2ème groupe A match 3: 1^{er} groupe C / 2ème groupe D match 4: 1^{er} groupe D / 2ème groupe C

\$\times \ces v\tilde{\pi}ux ne sont pas recevables car la Coupe est configur\(\tilde{e}\) diff\(\text{fremment chaque saison en fonction du nombre d'\(\tilde{e}\)quipes engag\(\tilde{e}\)es

4 points pour un match gagné, 2 points pour un match nul, 1 point pour un match perdu **\$\diamath{c'est}\$ déjà le cas**

Demi-finales en matches aller/retour

🦫 ce vœu n'est pas recevable car il n'y a pas assez de journées disponibles dans le calendrier

Organiser les finales sur le terrain d'une équipe finaliste de la Coupe Challenge

🦻 ce vœu n'est pas recevable, l'organisation des finales ne peut être imposée à un club

Faire jouer la finale Consolante à 12h30 et la finale Challenge à 14h30

🦻 ce vœu n'est pas recevable car, en UFOLEP, les matches ont lieu en matinée

Faire concorder les rencontres de la Coupe de l'Yonne avec celles de la Coupe Nationale à 11

\$\infty ce vœu n'est pas recevable car les dates des rencontres de la Coupe Nationale à 11 peuvent évoluer en fonction des conditions climatiques

Coupe Nationale à 11 : fusionner 2 équipes de clubs différents pour participer à la compétition **Security** cette possibilité est déjà offerte aux clubs

Vincent NOE - MIGENNES

Suppression du retrait de 2 points au championnat en cas de forfait en coupe et remplacement de cette sanction par une interdiction de s'inscrire la saison suivante

🦻 ce vœu n'est pas recevable, cette sanction a été votée il y peu de temps par les clubs

Mise en place d'une note de fair-play par le club adverse

♥ ce vœu n'est pas recevable car le fair-play reste réservé aux arbitres officiels

Julien CATHELIN - LAROCHE

Lorsqu'une équipe décide d'arrêter un match, rapport à l'appui, lorsque les joueurs se sentent en danger ou suite à une agression physique sur le terrain, les deux équipes auront match perdu à 0 pt

♥ ce vœu n'est pas retenu en l'état. Cependant, la commission réfléchira la saison prochaine sur la solution à apporter à ce type de situation

Olivier GUIBLAIN - NOE

Olivier tient à préciser que c'est l'ensemble du club qui a émis ces propositions

Reprise du championnat début septembre

\$\times ce vœu n'est pas recevable. En effet, le calendrier est établi le dernier samedi d'août, la réunion de rentrée des clubs n'aura pas encore eu lieu et toutes les équipes ne seront pas en possession de toutes les licences

Fin de saison entre le 15 - 20 juin

ce vœu a déjà été soumis aux votes il y a deux ans. Le championnat peut être repoussé jusqu'au 10 juin mais pas au delà de cette date car les clubs commencent à organiser leur tournoi de fin de saison

Organiser une finale entre les vainqueurs des 2 coupes

🕏 ce vœu est non retenu car la commission n'en voit pas l'utilité

(Olivier fait remarquer que ce vœu n'a pas été retranscrit dans sa totalité. Le vœu initialement proposé était : pourquoi pas une "super finale" Ufolep entre vainqueurs des coupes ??? A mettre en place en ouverture de la saison suivante et pourquoi pas en même temps que la réunion de rentrée, histoire de réunir l'ensemble des clubs et de faire un peu de pub dans la presse locale et faire parler en bien de l'Ufolep)

Améliorer la communication dans les médias pour promouvoir le football à 7

☼ la commission tient compte de ce vœu et s'efforcera de développer sa communication sur les réseaux sociaux Etablir une charte signée par tous les joueurs sur le respect de l'adversaire et des instances

🖔 ce vœu n'est pas retenu car difficile à mettre en application

Organiser un autre tournoi en salle lors de la période hivernale

\$\infty\$ ce vœu n'est pas recevable, il est déjà compliqué d'avoir des équipes en nombre suffisant sur les tournois organisés en janvier. De plus, organiser un tournoi implique la mobilisation des membres de la commission

Mise en place d'une note de fair-play par les clubs

& ce vœu n'est pas recevable car le fair-play reste réservé aux arbitres officiels

Ne pas sanctionner tous les « oublis » sur les feuilles de match, laisser une marge d'une ou deux erreurs par club

\$\triangle\$ ce vœu n'est pas recevable, la commission est souvent confrontée à trop de laxisme de la part des clubs

6) Proposition de modification du règlement football

➤ Lorsque le montant des amendes d'une équipe dépassera celui de la provision versée en début de saison, un courrier (ou courriel) lui sera envoyé. L'équipe devra s'acquitter du montant demandé auprès du responsable des finances dans les 4 semaines suivant la réception du courrier sous peine d'être mise hors compétition jusqu'à régularisation et perdre les rencontres non jouées par pénalité sur le score de 3 à 0 et 0 pt au championnat

♥ modification rejetée (15 contre - 10 pour)

7) Présentation des candidatures à la commission

8 postes sont à pourvoir pour compléter la CTD football et 5 candidatures ont été reçues : José VIÉ (Chevannes), Marie-Claude MOREAU (Piedalloues), Raymond THILLOU (Noé), Jean-Paul ANDRÉ (ASOF Aubois) et Olivier MARIVAN (Champs-sur-Yonne), déjà membres de la commission

Ces cinq candidatures sont validées à l'unanimité par les clubs.

Il reste 3 places vacantes pour intégrer la commission, pour une durée d'un an. Eric LAGRANGE (Villeroy), Claude CANCE (Seignelay) et Christine DELATOUR (Olympique Martinot) se portent candidats. Toutes ces candidatures sont validées à l'unanimité.

8) Intervention d'Agnès GAUTHERIN

Agnès remercie les clubs pour s'être déplacés aussi nombreux et se réjouit que de nouveaux membres soient venus rejoindre la commission, ce qui est indispensable pour apporter de nouvelles compétences et idées et permettre de discuter des changements à opérer.

Elle ajoute que, par rapport aux joueurs FFF, il est important de rappeler les valeurs et principes du fonctionnement de l'UFOLEP. Elle constate également le nombre élevé d'arbitres au sein de la CTD football, la variété faisant la force pour avoir des avis différents sur ce qu'il se passe dans les clubs.

Elle salue la qualité du travail réalisé par tous les membres de la commission, en particulier Jacky HERVOUET et Eric MASSÉ pour la tenue des comptes, et félicite les clubs pour le nombre d'amendes et de cartons en diminution.

Agnès tient à souligner que, si les clubs sont venus jouer en UFOLEP, ce n'est pas pour copier le district et c'est une bonne chose que les règles puissent être débattues en réunion.

Elle évoque la réunion de rentrée des clubs qui se tiendra à Migennes le 6 septembre prochain, réunion commune à toutes les activités, et informe que l'année 2021 sera une année élective avec renouvellement complet du comité directeur. Toutes les personnes présentes sont invitées à en parler d'ores et déjà à leurs connaissances afin que de nouvelles personnes, issues de toutes les activités, présentent leur candidature.

Elle annonce également que chaque élu du comité directeur a été chargé de prendre contact avec huit présidents d'associations affiliées à l'UFOLEP, de préférence en dehors de sa propre activité. Le but étant de mieux connaître les associations et d'échanger sur ce qui va ou ne va pas.

Pour conclure, elle souhaite aux clubs de prendre beaucoup de plaisir sur les terrains.

9) Remise des récompenses

Une coupe est remise au club Saint-Martin Loisirs 1, champion de la saison 2018/2019 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme.

Jean-Baptiste PEYRAUD reçoit un cadeau en récompense des 35 années consacrées à la commission football.

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes.

3ème place : Chéroy 2ème place : Seignelay 1ère place : Migennes

10) Election des membres du bureau (pour les postes vacants)

Responsable : José VIÉ

Responsable adjoint : Raymond THILLOU Secrétaire : Marie-Claude MOREAU Secrétaire adjoint : Olivier MARIVAN

La commission établissement du calendrier reste composée de José VIÉ, Raymond THILLOU, Daniel FERTIN et Christophe BONY - suppléant : Jean-Paul ANDRE

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 21h

La Secrétaire Marie-Claude MOREAU